

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 975**23 septembre 2003****SOMMAIRE**

Achelia Luxembourg S.A., Luxembourg	46795	Eon Holding S.A., Luxembourg	46786
Alternative Open Fund	46787	Eubonds Holding S.A., Luxembourg	46794
Antirion S.A., Luxembourg	46760	Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg	46799
Arbo Holding S.A., Luxembourg	46781	Focal Point S.A., Luxembourg	46788
Arquinos AG, Luxembourg	46797	Fortis L Capital S.A., Luxembourg	46761
Association de Participants Holding S.A., Luxembourg	46775	General Supplies S.A., Luxembourg	46774
Association de Participants Holding S.A., Luxembourg	46776	H.R.O. S.A.H., Luxembourg	46797
Atilia Holding S.A., Luxembourg	46789	Haras des M, S.à r.l., Luxembourg	46761
AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	46779	Henderson Horizon Fund, Munsbach	46790
AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg	46777	Horsmans & Co, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46784
Axis Capital Sicav, Luxembourg	46783	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg	46785
Bekaert World Investment Holding S.A., Luxembourg	46790	I.G.C. S.A., International Group Company, Luxembourg	46790
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	46786	Imacorp Business Centre S.A., Luxembourg	46783
Besthold S.A.H., Luxembourg	46754	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	46794
BHS Trading, S.à r.l., Luxembourg	46784	IT Technology, Sicav, Luxembourg	46796
Bug Investment und Beteiligung Holding S.A., Luxembourg	46784	Kahlo Investment S.A., Luxembourg	46768
Camus Enterprise S.A., Luxembourg	46778	Kahlo Investment S.A., Luxembourg	46769
Camus Enterprise S.A., Luxembourg	46778	Lazare S.A., Luxembourg	46785
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	46793	Loana S.A., Luxembourg	46785
Compagnie Internationale pour le Développement et la Coopération S.A.H., Luxembourg	46782	Loana S.A., Luxembourg	46785
Compagnie Internationale pour le Développement et la Coopération S.A.H., Luxembourg	46782	Lupinus Développements S.A., Luxembourg	46797
Corviglia S.A.H., Luxembourg	46799	Luxding Holding S.A., Luxembourg	46754
Daiwa Japan Small Equity Fund, Sicav, Luxembourg	46789	Marché Investissements S.A., Luxembourg	46791
Directsearch (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	46787	Mars Capital, S.à r.l., Luxembourg	46761
Dr Koch Investment und Beteiligung S.A. Holding, Luxembourg	46784	Mars Capital, S.à r.l., Luxembourg	46761
Duchess I CDO S.A., Luxembourg	46781	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg	46794
Eon Holding S.A., Luxembourg	46786	Mercurion Asia Fund, Sicav, Luxembourg	46800
		MPC Competence Sicav, Luxembourg-Strassen	46795
		Multi-Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg	46791
		Nielaster S.A., Luxembourg	46766
		Novalux S.A., Luxembourg	46787
		Orion Participation S.A., Luxembourg	46781
		Orni Invest S.A.H., Luxembourg	46795
		Orni Invest S.A.H., Luxembourg	46795
		Parbek S.A., Luxembourg	46797
		Parcadia Asset Management S.A., Luxembourg	46755
		PLD Germany V, S.à r.l., Luxembourg	46763
		(The) Private Equity Company S.A., Luxembourg	46798
		ProLogis Directorship, S.à r.l., Luxembourg	46766

ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg	46778	Rochelux S.A.H., Luxembourg	46800
ProLogis France VI, S.à r.l., Luxembourg	46763	Royal 22 Holding S.A., Luxembourg	46782
ProLogis France VII, S.à r.l., Luxembourg	46763	RTL/De Holland Media Groep S.A., Luxembourg .	46769
ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg	46762	SHA Finance S.A.H., Luxembourg	46796
ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg	46762	Sigma Fund, Sicav, Luxembourg	46788
ProLogis France XV, S.à r.l., Luxembourg	46762	Société Eurafricaine de Participations "S E A P"	
ProLogis France XVII, S.à r.l., Luxembourg	46779	S.A.H., Luxembourg	46782
ProLogis Germany X, S.à r.l., Luxembourg	46767	Sogelux Fund, Sicav, Luxembourg	46787
ProLogis Germany XI, S.à r.l., Luxembourg	46762	Sun It S.A., Luxembourg	46783
ProLogis Italy V, S.à r.l., Luxembourg	46765	Tacoma Investment S.A.H., Luxembourg	46788
ProLogis Poland IX, S.à r.l., Luxembourg	46767	Tay S.A., Luxembourg	46780
ProLogis Poland VI, S.à r.l., Luxembourg	46765	Tay S.A., Luxembourg	46780
ProLogis Poland VII, S.à r.l., Luxembourg	46764	Tay S.A., Luxembourg	46780
ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg	46763	Thesauris S.A., Luxembourg	46764
ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg	46764	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	46765
ProLogis Poland X, S.à r.l., Luxembourg	46767	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	46766
ProLogis Poland XI, S.à r.l., Luxembourg	46767	Tioniqua Finance S.A.H., Luxembourg	46789
ProLogis Poland XII, S.à r.l., Luxembourg	46778	Tourimonta Holding S.A., Luxembourg	46790
Quorus Investments S.A., Luxembourg	46776	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg	46798
RDM- Régie Développement Multimédia S.A., Lu-		Xpermet, S.à r.l., Luxembourg	46786
xembourg	46786		

LUXDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 29.936.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

- a) L'Assemblée révoque le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes actuels avec effet immédiat.
- b) Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- c) Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1963 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant 7, rue de la Montagne, F-57855 St Privat la Montagne (France).

- SOCOMET S.A., R.C. B 55.490, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

d) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

e) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051863.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.509.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

FIDUPAR

Signatures

(052015.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 71.693.

In the year two thousand and three, on August 20.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg City.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve in Luxembourg City, incorporated by a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 28, 1999, published in the Mémorial C of the year 1997, page 38210.

The meeting is presided by Miss Gwendolina Boone, employee, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

who appoints as secretary Mr Fernand Costinha, employee, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

The meeting elects as scrutineer Miss Aline Biej, employee, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. To amend article 2 of the articles of incorporation with respect to the transfer of the registered office of the Corporation further to a decision of either the board of directors of the Corporation or of an extraordinary general meeting;

2. To amend article 3 of the articles of incorporation of the Corporation in order to allow the Corporation to manage one or several undertakings for collective investment situated in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad on behalf of their shareholders or unitholders;

3. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Corporation in order to update the shareholding of the Corporation;

4. To amend articles 3, 13 et 28 of the articles of incorporation of the Corporation in order to replace all references to the law of March 30th, 1988 on undertakings for collective investments by the law of December 20th, 2002 on undertakings for collective investments;

5. To amend articles 15 and 18 of the articles of incorporation of the Corporation;

6. To amend article 16 of the articles of incorporation of the Corporation in order to allow the Corporation to appoint independent auditor(s) («réviseur d'entreprises»), justifying of an adequate professional experience and subsequently to remove all references to statutory auditor(s) («commissaire aux comptes») of the articles of incorporation;

7. To amend article 19 of the articles of incorporation of the Corporation in accordance with the provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, in order to sent notices to the shareholders of the Corporation relating to any general meeting not less than eight days before the meeting;

8. To amend articles 22 and 24 of the articles of incorporation of the Corporation to reflect references to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

9. Miscellaneous.

II. That the present general meeting has been convoked by special mail dated August 11, 2003, send to all the shareholders of the company, because all the shares of the company are registered shares. Proof of such convocation shall remain attached to the present deed.

III.- That it appears from the attendance list, that out of the 450 shares issued, all the 450 shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote, the following resolutions.

First resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 2 of the articles of incorporation with respect to the transfer of the registered office of the Corporation further to a decision of either the board of directors of the Corporation or of an extraordinary general meeting, which article 2 shall from now on read as follows:

Art. 2. The registered office is situated in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors (the «Board of Directors») and to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of an extraordinary general meeting of shareholders of the Corporation.

Any change of the registered office shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations by the Board of Directors.

The Board of Directors may create offices, administrative centres, branches and subsidiaries wherever it shall deem them useful in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

When extraordinary political events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The general meeting of shareholders shall judge definitely, even with retroactive effect, if the events mentioned above have constituted a case of force majeure.

Second resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 3 of the articles of incorporation of the Corporation in order to allow the Corporation to manage one or several undertakings for collective investment situated in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad on behalf of their shareholders or unitholders, and in order to replace all references to the law of March 30th, 1988 on undertakings for collective investments by the law of December 20th, 2002 on undertakings for collective investments, which article 3 shall from now on read as follows:

Art. 3. The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of one or several undertakings for collective investment situated in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad on behalf of their shareholders or unitholders (hereafter referred to as «UCI») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in each UCI or representing the shares or units of each UCI.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the UCI. It may on behalf of the UCI, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties names in the register of shares/units or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the UCI and the holders of shares or units of the UCI, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the UCI. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however, within the limitations set forth by chapter 14th of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment (the «Law of December 20, 2002»).

Third resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Corporation in order to update the shareholding of the Corporation, which article 6, 1 sentence shall from now on read as follows:

Art. 6. All shares are subscribed to in cash at par in the following manner:

° BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch	449 shares
° BNP PARIBAS FUND SERVICES	1 share
Total:	450 shares

Fourth resolution

The meeting of shareholders decides to amend articles 13 and 28 of the articles of incorporation of the Corporation in order to replace all references to the law of March 30th, 1988 on undertakings for collective investments by the law of December 20th, 2002 on undertakings for collective investments, which articles 13 and 28 shall from now on read as follows:

Art. 13. The Board of Directors is invested with the broadest powers to act in the Corporation's name and to perform and authorise all operations and all acts of administration and disposition in the course of carrying out the Corporation's purpose, subject to the restrictions provided by the Law of December 20, 2002, these Articles of Incorporation and the Management Regulations of the relevant UCI, if any.

Art. 28. The parties hereby submit to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, and to the Law of December 20, 2002.

Consequently, any provisions of said laws as in effect at any given time in so far as these Articles of Incorporation do not validly derogate thereto, are to be considered as part of the present deed.

Fifth resolution

The meeting of shareholders decides to amend articles 15 and 18 of the articles of incorporation of the Corporation as follows:

Art. 15. The Corporation is represented in any judicial or arbitration proceedings, whether as plaintiff or as defendant, by the Chairman of the Board or any Director empowered by the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate such power of representation to any person who may not be a Director.

Unless there is any delegation by the Board of Directors, any act binding the Corporation must be signed by two Directors.

Whenever one or more Managing Directors or managing officers have been appointed, any act of daily management shall be signed by any Managing Director or any managing officer, without prejudice to special delegations or specified powers.

Art. 18. The ordinary general meeting shall be held every year at the registered office or any other place as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday in February at 10.00 a.m.

If such day is a bank holiday in Luxembourg, the ordinary general meeting shall be held on the next following business day at the same hour.

Extraordinary general meetings shall be held whenever the Corporation's interests so require, at such place and time as specified by the notice of the meeting. Such meetings will be convened by any two Directors, or by one or more auditors or at the request of shareholders holding at least twenty per cent of the capital.

Sixth resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 16 of the articles of incorporation of the Corporation in order to allow the Corporation to appoint independent auditor(s) («réviseur d'entreprises»), justifying of an adequate professional experience and subsequently to remove all references to statutory auditor(s) («commissaire aux comptes») of the articles of incorporation, which article 16 shall from now on read as follows:

Art. 16. The supervision of the operations of the Corporation is entrusted to one or several independent auditors («réviseur d'entreprises»), justifying of an adequate professional experience, appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number, and which may remove them at any time.

If there are several independent auditors, they shall form a committee.

The independent auditor or independent auditors will remain in office until the next annual general meeting of shareholders, which shall proceed to their re-election, or if necessary to their replacement. Independent auditors may be re-elected.

The remuneration of each independent auditor is approved by the general meeting of shareholders.

Seventh resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 19 of the articles of incorporation of the Corporation in accordance with the provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, in order to sent notices to the shareholders of the Corporation relating to any general meeting not less than eight days before the meeting, which article 19 shall from now on read as follows:

Art. 19. The notices of any general meeting shall contain the agenda and shall be made in accordance with the provisions of law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, provided however that notices shall be sent by registered air mail to all shareholders not less than eight days before the date of the meeting.

Eight resolution

The meeting of shareholders decides to amend articles 22 and 24 of the articles of incorporation of the Corporation to reflect references to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, which articles 22 and 24 shall from now on read as follows:

Art. 22. With respect to amendment of these Articles of Incorporation, increase or reduction of capital, prolongation or anticipated dissolution of the Corporation, merger or absorption of it by another company, the general meeting will pass resolutions in accordance with the requirements of form and with the quorum and voting requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time. Such general meeting must be attended by shareholders representing at least one half of the capital of the Corporation.

Art. 24. The favourable surplus of the profit and loss account, after deduction of expenses, charges and amortisations will constitute the net profit.

From such net profit at least five per cent shall be allocated to the reserve required by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent of the capital of the Corporation. The allocation shall become compulsory again when the said reserve fund decreases below ten per cent.

Any surplus will be at the disposal of the general meeting of shareholders, which will have exclusive power to decide upon the use of profits with regard to dividends, reserves, the carrying forward of profits, and the capitalisation of profits.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem, en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 38210.

L'assemblée est présidée par Mme Gwendolina Boone, employée privée, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve qui nomme comme secrétaire M. Fernand Costinha, employé privé, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Aline Biej, employée privée, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts relativement au transfert du siège social de la Société suite à une décision du conseil d'administration de la Société ou d'une assemblée générale extraordinaire;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de gérer un ou plusieurs organismes de placement collectif domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger pour le compte de leurs actionnaires ou porteurs de parts;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de mettre à jour l'actionnariat de la Société;

4. Modification des articles 3, 13, et 28 des statuts de la Société afin de remplacer toutes les références à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif;

5. Modification des articles 15 et 18 des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de nommer un réviseur d'entreprises, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate et par conséquent, supprimer toutes les références au commissaire aux comptes des statuts;

7. Modification de l'article 19 des statuts de la Société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, afin d'envoyer les avis aux actionnaires de la Société relatifs à toute assemblée générale au moins huit jours avant l'assemblée;

8. Modification des articles 22 et 24 des statuts de la Société afin de refléter toutes les références à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

9. Divers.

II. Que la présente assemblée a été convoquée par courrier spécial daté du 11 août 2003, adressé à tous les actionnaires de la société, étant donné que toutes les actions de la société sont nominatives. La preuve de la convocation reste annexée au présent acte.

III. Qu'il résulte de la susdite liste de présence que sur les 450 actions émises, toutes les 450 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

Après que l'assemblée ait pris en considération les points figurant à l'ordre du jour, le président soumet au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relativement au transfert du siège social de la Société suite à une décision du conseil d'administration de la Société ou d'une assemblée générale extraordinaire, lequel article 2 aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Tout changement du siège social sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par les soins du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura le droit d'établir des bureaux, sièges administratifs, succursales et filiales où il le jugera utile, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire ou politique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

L'assemblée générale des actionnaires jugera en définitive, même avec effet rétroactif, si les événements mentionnés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de gérer un ou plusieurs organismes de placement collectif domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger pour le compte de leurs actionnaires ou porteurs de parts, et afin de remplacer toutes les références à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, lequel article 3 aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger pour le compte de leurs actionnaires ou porteurs de parts (ci-après dénommés les «OPC»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans chaque OPC ou représentant les actions ou parts de chaque OPC. La Société se chargera de toute activité liées à la gestion, l'administration et la promotion des OPC. Elle pourra, pour compte des OPC, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et au nom des parties tierces dans les registres d'actions/parts ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des OPC et de leurs actionnaires ou porteurs de parts tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPC, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toute activité jugée nécessaire pour l'accomplissement de son objet, pour autant que cette activité s'inscrive dans le cadre du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi du 20 décembre 2002»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de mettre à jour l'actionariat de la Société, lequel article 6, 1^{ère} phrase aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 6. Les actions de capital sont souscrites en numéraires au pair comme suit:

° BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg:	449 actions
° BNP PARIBAS FUND SERVICE:	1 action
Total:	450 actions

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 13 et 28 des statuts de la Société, afin de remplacer toutes les références à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, lesquels articles 13 et 28 auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir ou autoriser toutes opérations et tous actes d'administration ou de disposition, de nature à permettre la poursuite de l'objet social, sous les seules restrictions prévues par la Loi du 20 décembre 2002 et par les présents statuts et le règlement de gestion des OPC correspondants.

Art. 28. Les parties entendent se conformer entièrement à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la Loi du 20 décembre 2002. En conséquence, les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts sont considérées comme faisant partie intégrante du présent acte, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 15 et 18 des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 15. La Société est représentée en justice ou dans les procédures arbitrales, tant en demandant qu'en défendant, par le président du Conseil d'Administration ou tout administrateur autorisé par le Conseil d'Administration.

Celui-ci peut aussi déléguer ce pouvoir de représentation à toutes personnes qu'il choisit soit en son sein, soit en dehors de celui-ci.

A moins de délégation consentie par le Conseil d'Administration, tous les actes engageant la Société seront signés par deux administrateurs.

Au cas où un ou plusieurs administrateurs-délégués ou directeurs-délégués sont désignés, tous les actes de gestion journalière seront signés par un administrateur-délégué ou un directeur-délégué à la gestion journalière, sans préjudice des délégations spéciales ou des répartitions de pouvoir dûment publiées.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de février à 10.00 heures. Si le jour prévu était férié, l'assemblée se réunirait le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, endroit et heure indiqués dans les convocations faites par deux membres du Conseil d'Administration au moins ou le ou les commissaires ou sur demande des actionnaires réunissant au moins vingt pour cent du capital.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de nommer un réviseur d'entreprises, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate et par conséquent, supprimer toutes les références au commissaire aux comptes des statuts, lequel article 16 aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 16. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs auditeurs indépendants (ci-après «réviseur d'entreprises»), justifiant d'une expérience professionnelle adéquate, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre et peut les révoquer à tout moment. S'il y a plusieurs réviseurs d'entreprises, ceux-ci forment un collège.

Le ou les réviseurs d'entreprises resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, laquelle procédera à leur réélection et s'il y a lieu à leur remplacement. Les réviseurs d'entreprises sortants sont rééligibles.

La rémunération de chaque réviseur d'entreprises est approuvée par l'assemblée générale.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, afin d'envoyer les avis aux actionnaires de la Société relatifs à toute assemblée générale au moins huit jours avant l'assemblée, lequel article 19 aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 19. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, étant toutefois entendu que les convocations seront adressées à tous les actionnaires, par courrier aérien recommandé, au moins huit jours avant l'assemblée.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 22 et 24 des statuts de la Société afin de refléter toutes les références à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, lesquels articles 22 et 24 auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 22. En cas de modification aux statuts, d'augmentation ou de réduction de capital, de prorogation ou de dissolution anticipée de la société, de fusion ou d'absorption de celle-ci par une autre société, l'assemblée ne pourra valablement statuer qu'en se conformant aux formes, aux conditions et notamment aux conditions de présence et de majorité prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Cette assemblée doit être assistée par un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins qui sera affecté à la formation de la réserve requise par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprenant cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition de l'assemblée générale qui en déterminera souverainement l'affectation en ce qui concerne le dividende, les mises en réserve, le report à nouveau et la capitalisation des gains.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Boone, F. Costinha, A. Biej, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, vol. 140S, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

J. Delvaux.

(055252.3/208/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2003.

ANTIRION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.915.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

ANTIRION S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(051732.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.137.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Luc Vanclooster et Paul Wolff, avec effet au 31 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour FORTIS L CAPITAL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02941. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(051710.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

HARAS DES M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 81.850.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour HARAS DES M, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051733.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MARS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.368.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS CAPITAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MARS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.368.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS CAPITAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051736.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.896.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051617.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.107.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051618.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051619.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis GERMANY XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.932.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051609.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051615.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051616.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PLD GERMANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.586.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051608.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051602.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.116.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051600.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.115.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051601.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

THESAURIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.170.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2003

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

2. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051773.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.200.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.114.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051603.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis ITALY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.084.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051605.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 40.890.

—
AUSZUG

Der Vorstand der THIEL LOGISTIK AG hat am 18. August 2003 beschlossen, Herrn Dr. Michael Heising, geboren am 13. Februar 1956, wohnhaft in D-48249 Dülmen, Tannengrund 10, zum Prokuristen der Gesellschaft zu bestellen.

Ihm wurden folgende Vollmachten übertragen:

1. Auslösen von Bestellungen sowie der Abschluss, die Änderung und Kündigung von Verträgen, Auftragserteilungen und Auftragsfreigaben bezogen auf Dienst-, Sach-, Consulting-, Planungs- und Architektenleistungen und Produkte:

a) in allen Bereichen des technischen, infrastrukturellen und kaufmännischen Gebäude- und Flächenmanagements gemäss DIN 32738: 2000-08

b) in allen Bereichen der Planung und Durchführung sowohl von Neu-, Erweiterungs- und Umbaumaassnahmen, als auch von Rückbau- und Abrissmassnahmen bzgl. der zur THIEL LOGISTIK AG und ihren Tochterunternehmen gehörenden Standorte;

2. Verhandlung und Abschluss von Rahmenvereinbarungen sowie Vertragsabschlüsse, -änderungen, und -kündigungen in den Bereichen des zentralen Einkaufs der THIEL LOGISTIK AG;

3. Einstellung und Entlassung von Mitarbeitern im Bereich des Facility Managements und des zentralen Einkaufs der THIEL LOGISTIK AG.

Die alleinige Prokura ist beschränkt auf Geschäfte der Gesellschaft, welche im Einzelfall einen Wert von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) nicht übersteigen, sofern nicht vorab durch Genehmigung eines eigenständig zu verwaltenden Budgets sei es durch den Vorstand oder durch den Verwaltungsrat ein darüber hinausgehender Verfügungsspielraum mit Alleinzeichnungsrecht von Herrn Dr. Heising geschaffen worden ist.

Für die Vertretung der Gesellschaft in den übrigen Fällen - auch dies jedoch nur im Rahmen der unter 1. - 3. genannten Gebieten - besteht für Herrn Dr. Heising Gesamtvertretungsvollmacht gemeinsam mit einem Prokuristen oder Vorstandsmitglied der Gesellschaft.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Grevenmacher, den 25. August 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051793.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 40.890.

—
AUSZUG

Der Vorstand der THIEL LOGISTIK AG hat am 18. August 2003 beschlossen, Herr Joachim Franke, geboren am 11. September 1952, wohnhaft in D-75392 Deckenpfronn, Gänsberg 10, zum Prokuristen der Gesellschaft zu bestellen.

Ihm wurden folgende Vollmachten übertragen:

- Erstellen / Auflösen von Arbeitsverträgen - im weitesten Sinne - der Gesellschaft, sowie der mit der Gesellschaft verbundenen Unternehmen im Namen und für die Gesellschaft oder deren verbundenen Unternehmen mit zu zeichnen,
- im Namen und für die Gesellschaft jeglichen externen Schriftwechsel in Angelegenheiten des Personalbereiches mit zu zeichnen,

- im Namen und für die Gesellschaft Verträge bezüglich der Beauftragung von externen Beratern im Personalbereich mit zu zeichnen, insbesondere hinsichtlich der Personalsuche, der Unterstützung bei der Weiterentwicklung der personellen Führungsorganisation, sowie alle Verträge die in einem direkten Zusammenhang mit dem Personalbereich der Gesellschaft und deren verbundenen Unternehmen steht.

Der vorgenannte Prokurist sollte immer, in der Ausübung der hiervor erwähnten Vollmachten, den Namen der Gesellschaft oder der verbundenen Unternehmen sowie den Titel «Prokurist» vor seine Unterschrift setzen.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Grevenmacher, den 25. August 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051794.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.630.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051606.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

NIELASTER S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.260.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(051876.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ProLogis POLAND IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.335.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051607.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis GERMANY X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.931.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051610.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.336.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051611.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.786.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051612.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

KAHLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.613.

L'an deux mille trois, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KAHLO INVESTMENT S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.613.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 415 du 14 mars 2002.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social de la société et par conséquent modification de l'article quatre (4) y afférent des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social existant de la Société pour la permettre désormais de s'adonner aux activités principales liées au secteur immobilier et décide de modifier par conséquent l'article quatre (4) en relation avec cet objet, afin de donner à cet article quatre (4) des statuts de la Société le nouveau texte ci-après:

Art. 4. «La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Gonzalez-Raposo, D. Caviglia, F. Cannizzaro, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 2003, vol. 879, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Redange-sur-Attert, le 25 août 2003.

M. Lecuit.

(051888.3/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

KAHLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 août 2003.

M. Lecuit.

(051894.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 31.294.

In the year two thousand three, on the eighteenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., registered in the Luxembourg Company Register under section B number 31.294 and having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, (the «Company»). The Company has been incorporated in Luxembourg by a notarial deed on July 28, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 367 of 11th December 1989. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 20th December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 623 of 22nd April 2002.

The Extraordinary General Meeting is opened at 10.30 a.m. by Mr Edouard de Fierlant, Company Secretary, with professional address in 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the Extraordinary General Meeting Mrs Mady Mostert, employee, with professional address in 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elects as scrutineer Mrs Malou Weber, employee, with professional address in 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Authorization to the Board to make interim payments on account of dividend.
2. Restatement of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting decides to authorize the Board of Directors to make interim payments on account of dividend.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to restate the existing articles of incorporation of the Company and to adopt a complete new set of articles of incorporation worded in English followed by a French translation thereof. The restated articles of incorporation will forthwith read as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third by the organ company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose any and all activities in the fields of:

- production, acquirement, packaging, supplying, broadcasting or having broadcasted television and radio programs, publishing of television and radio channels and participation in their exploitation and broadcasting.
- production, designing, hosting, publishing and maintaining Internet sites or other (electronical or wireless) networks.
- gathering, editing, supplying and distribution of interactive content, a.o. databases, for Internet sites and other (electronical or wireless) networks.
- development of activities in the field of communication, a.o. to exploit public relations formulas and (advertisement) mediation.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares, Bonds

Art. 5. The subscribed corporate capital is set at sixty million three hundred thousand Euro (EUR 60,300,000.-) represented by two hundred and forty-three thousand two hundred and forty-seven (243,247) shares without nominal value.

Art. 6. The corporate capital of the company may from time to time be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Shareholders shall have a preferential right to subscribe in proportion to the number of the shares held by them to new shares to be subscribed for cash.

However, the General Meeting may, subject to the conditions as to quorum and majority required for the amendment of the Company's Articles of Incorporation, resolve either to abolish or to limit the said preferential subscription right. In that event, the corresponding provisions of the law shall apply.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 7. The shares are in registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office. The register shall contain the information prescribed by law.

Transfers of registered shares shall be made by a declaration of transfer recorded in the shareholders register, dated and signed by the transferor and the transferee or their authorized representative, or by any other means permitted by the law.

No fee shall be charged by the Company for filing any declaration of transfer or their document relating to such transfer.

Art. 8. The shareholders may freely transfer their shares among each other.

The transfer of shares to third parties shall be subject to the following terms and conditions:

- the shareholders agree to grant each other a pre-emption right. If, therefore, a shareholder intends to sell its shares to a third party, it shall first inform the board of directors of the company of the amount of shares offered, the identity of the third party, the agreed price, and transmit a copy of its offer to the board of directors;
- the board of directors shall in turn inform the other shareholders who may exercise their pre-emption rights during a period of six weeks, as of the date dispatch of the formal notification by the Managing Board;
- in case the pre-emption rights are exercised on an amount of shares exceeding the offer, the amount of shares that each shareholder shall receive shall be reduced proportionally to his initial request;
- if the amount of shares offered exceeds the amount of shares for which a pre-emption rights is exercised, the offering shareholder shall be free to sell all of the offered shares to the third party under the terms initially notified to the board of directors.

The above rules shall not apply in case of transfer of shares to companies in which any shareholder directly or indirectly owns more than 50% or to companies that directly or indirectly control more than 50% of the shareholding of the selling shareholder, provided further that such corporation shall in turn be bound by the same transfer rules and fulfils the conditions set forth in the first part of this sentence.

Title III.- Management and supervision

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of directors composed by three members at least, who need not be shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders for a term not exceeding six years.

They shall be eligible for reelection and they may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders, with or without cause.

Art. 10. The Board of directors shall elect a chairman from its directors.

Art. 11. The Board of directors has the most extensive powers to manage the company. It may take all acts of administration and of disposal in the interest of the company.

The board is competent to take all acts that are not reserved by law or the articles of incorporation to the General Meeting of Shareholders.

The board may confer the day-to-day management of the Company business, and the company representation with respect to said management, to one or more of its directors or to any other persons, who need not be shareholders, and shall determine their powers.

The board may assign special powers to any authorized representatives.

Art. 12. Save for delegation by the Board, the company shall be bound by any acts by the joint signatures of any two directors, who do not have to provide to third parties evidence of a prior decision of the Board, or in any other manner decided by the board.

Art. 13. The Company's operations shall be supervised by one or several statutory auditors. The auditors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number.

The auditors shall be appointed for a maximum of six years.

They shall be eligible for reappointment and they may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders, with or without cause.

Title IV.- General Meeting

Art. 14. The annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg, on the third Wednesday of the month of May at 4.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following business day, at the same hour.

The Board of Directors and the statutory auditors may convene Extraordinary General Meetings as often as the Company's interest so require.

A General Meeting of Shareholders must be convened upon the request of one or more shareholders who together represent at least one fifth of the Company's capital.

In such event, the requesting shareholders shall indicate in their request the items to be put on the agenda and the Board of Directors shall convene the General Meeting so as to be held within two months of the request addressed to it.

Art. 15. General Meetings of Shareholders shall be held at the registered office or any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Art. 16. Any shareholder may be represented at a General Meeting by a proxyholder who needs not be a shareholder himself.

Art. 17. The Chairman of the Board, or in his absence, a director designated by the Meeting, shall chair the meeting. He shall appoint the secretary. One scrutinizer appointed by the Meeting shall assist him. The directors present at the meeting shall complete the bureau.

Title V.- Accounting year, Balance sheet, Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the company shall commence on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Art. 19. Any excess profit, after deduction of the general expenses, charges and depreciation deemed necessary, shall constitute the net profit.

There shall be allocated from such profit:

1) five percent (5%) to create the legal reserve; such allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve shall reach one tenth of the share capital;

2) any sums that, upon proposal of the Board of directors, the General Meeting decides to allocate to the reserve or provision fund or to carry forward;

3) the excess profit shall be divided equally between all the shares.

The Board of Directors may, in accordance with the law, decide to make interim payments on account of dividends for a particular financial year to be deducted from profits or the available reserves; it shall fix the amount of such advances and the date of their payment.

Title VI.- Winding up, Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting of Shareholders which shall have the most extensive powers to appoint the liquidator(s) and determine their powers and fix their remuneration; the powers of the Board of Directors then holding office shall end at the time the liquidators are appointed.

Title VII.- General provisions

Art. 21. The All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45. a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 31.294 et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 367 du 11 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 22 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Edouard de Fierlant, Company Secretary, demeurant professionnellement au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mady Mostert, employée privée, demeurant professionnellement au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Malou Weber, employée privée, demeurant professionnellement au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acteur ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de décider le paiement d'acompte sur dividende.
2. Refonte des statuts
3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'Administration à payer un acompte sur dividende.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de faire une refonte des statuts existants de la Société et d'adopter une version nouvelle des statuts de la Société en anglais suivie d'une traduction en français. Les statuts modifiés auront dorénavant la teneur suivante:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produira ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura comme objet social toute activité dans les domaines suivants:

- production, acquisition, assemblage, fourniture, valorisation ou sous-traitance de programmes de télévision et de radio, édition de chaînes de télévision et de radio, et la participation à leur exploitation et radiodiffusion.
- production, création, hébergement, exploitation et maintenance de sites Internet et d'autres opérations de réseaux électroniques avec ou sans fils.
- assemblage, édition, fourniture et distribution de contenus interactifs, notamment de bases de données, pour des sites Internet et d'autres opérations de réseaux électroniques avec ou sans fils.
- développement d'activités dans le domaine de la communication, notamment dans le domaine des relations publiques et de la commercialisation d'espaces publicitaires.

La Société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante millions trois cent mille Euros (EUR 60.300.000,-) représenté par deux cent quarante-trois mille deux cent quarante-sept (243.247) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital de la société pourra périodiquement être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée selon la procédure requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions à souscrire en numéraire proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts de la Société, décider soit de supprimer soit de limiter ledit droit de souscription préférentiel. Dans ce cas, les dispositions légales pertinentes trouveront application.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives contenant les indications et éléments prévus par la loi.

Les cessions d'une action nominative s'opèrent par une déclaration de transfert au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir ou de toute autre façon admise par la loi.

Nuls frais ne sont mis en compte par la Société pour inscrire une déclaration de transfert ou autres documents relatifs à une cession.

Art. 8. Les actionnaires peuvent librement transférer leurs actions entre eux.

Le transfert d'actions aux tiers est soumis aux modalités et conditions suivantes:

- les actionnaires s'accordent mutuellement un droit de préemption. Si néanmoins, un actionnaire veut vendre ses actions à un tiers, il devra préalablement informer le Conseil d'administration du nombre d'actions offertes, de l'identité du tiers, du prix convenu et transmettre une copie de l'offre au Conseil d'administration;

- le Conseil d'administration devra en retour informer les autres actionnaires qui pourront exercer leur droit de préemption pendant une durée de six semaines, à partir de la date de l'envoi de la notification formelle par le Conseil;

- au cas où le droit de préemption est exercé sur un montant d'actions excédant l'offre, le montant des actions que chaque actionnaire devrait recevoir sera réduit proportionnellement à sa demande initiale;

- si le montant des actions offertes excède le montant des actions pour lesquelles un droit de préemption a été exercé, l'actionnaire offrant sera libre de vendre toutes les actions offertes au tiers en respectant les modalités initialement notifiées au Conseil.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur; dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant, si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Titre III.- Administration et surveillance

Art. 9. La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée n'excédant pas six ans.

Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués en tout temps, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Art. 11. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Il peut prendre tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Le Conseil a compétence pour prendre tous actes qui ne relèvent de par la loi ou les statuts de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à d'autres personnes, actionnaires ou non, et déterminer leurs pouvoirs.

Le Conseil peut attribuer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire autorisé.

Art. 12. Sauf délégation donnée par le Conseil la société est engagée par tous actes signés conjointement par deux administrateurs sans que ceux-ci aient à fournir aux tiers la preuve d'une décision préalable du Conseil, ou de toute autre manière déterminée par le Conseil.

Art. 13. Les opérations de la société sont surveillées par un ou des commissaires. Les commissaires sont désignés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre.

Les commissaires sont désignés pour six ans au plus.

Ils sont rééligibles et révocables par l'Assemblée Générale en tous temps, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale Annuelle se tient à Luxembourg le troisième mercredi du mois de mai à seize heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvré suivant, à la même heure.

Le Conseil d'administration et les commissaires peuvent convoquer des Assemblées générales extraordinaires aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

L'Assemblée Générale doit être convoquée lorsqu'un ou plusieurs des actionnaires représentant ensemble au moins une cinquième du capital le demandent.

Les actionnaires requérants devront alors indiquer dans leur demande les objets à porter à l'ordre du jour, et le Conseil d'administration devra convoquer l'assemblée générale endéans les deux mois.

Art. 15. Les Assemblées Générales se réunissent au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocation.

Art. 16. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un mandataire spécial, actionnaire ou non.

Art. 17. Le président du Conseil, ou en son absence, un administrateur désigné par l'assemblée préside l'Assemblée. Il désigne le secrétaire. Il est assisté d'un scrutateur désigné par l'assemblée. Les administrateurs présents à l'Assemblée complètent le bureau.

Titre V.- Bilan et répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges et amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice net.

Sur ce profit, il est prélevé:

1) cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

2) telles sommes que l'assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter à la dotation au fonds de réserve ou de provision ou de reporter à nouveau.

3) L'excédent favorable est divisé de façon égale entre toutes les actions.

Le Conseil peut décider, en accord avec les dispositions légales, le paiement d'acomptes sur dividendes de l'exercice en cours à prélever sur les bénéfices ou sur les réserves disponibles; il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale qui a les droits les plus étendus pour désigner le ou les liquidateur(s), déterminer leurs pouvoirs et fixer leurs émoluments; les pouvoirs du Conseil d'Administration alors en fonction prennent fin au moment de la désignation du ou des liquidateur(s).

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. De Fierlant, M. Mostert, M. Weber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2003, vol. 879, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(051893.3/239/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

GENERAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Signatures.

(051760.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 22.753.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 22.753. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 30 mai 1985. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 275 du 18 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Odete Hansel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Introduction de la qualité «d'usufruit» et de «nue-proprieté» conférée aux actions représentatives du capital sous-crit.

- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

- Suppression de la dernière phrase de l'article 8 des statuts.

- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le troisième mardi du mois de juin.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que la propriété des actions représentatives du capital souscrit pourra être partagée en «usufruit» et «nue-proprieté» et que les droits de l'usufruitier et du nu-proprietaire s'exerceront conformément aux statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital social est fixé à un million vingt et un mille trois cent vingt et un Euros trente-trois cents (1.021.321,33 EUR) représenté par cinq mille cent vingt (5.120) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-proprieté par un autre actionnaire dénommé «nu-proprietaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

- droit aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprietaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprieté des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention de l'usufruit,

- en regard du nom du nu-proprietaire de la mention nue-proprieté.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

La société peut procéder au rachat de ses actions en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983, modifiant la loi de 1915.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la dernière phrase de l'article 8 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société.
En conséquence, le premier alinéa de l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 10 (1^{er} alinéa). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à dix heures.»

Exceptionnellement, l'assemblée générale annuelle délibérant sur l'exercice social de la société se clôturant au 31 décembre 2002, se tiendra le troisième vendredi du mois de septembre deux mille trois, à dix heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, O. Hansel, N.E. Nijar, (J.J. Wagner) Iz. M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 879, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.J. Wagner.

(051891.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 22.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.J. Wagner.

(051892.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

QUORUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.696.

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de QUORUS INVESTMENTS S.A., R. C. Numéro B 65.696 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 758 du 20 octobre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 250 du 14 février 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4/9/1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, vol. 18CS, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

J. Elvinger.

(051896.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 61.423.

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme CLT-UFA, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Edouard de Fierlant, Company Secretary, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juillet 2003, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.423, constituée suivant acte notarié du 27 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 2 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 6 avril 2002, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide la dissolution anticipée de la société AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY, S.à r.l., et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer aux fonctions de liquidateur de la société:

Monsieur Eric Ambrosi, employé privé, demeurant professionnellement au 45, boulevard du Prince Henri, L-1543 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associée accorde pleine et entière décharge à l'actuel gérant de ladite société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2003, vol. 879, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(051895.3/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ProLogis POLAND XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.970.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051613.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051614.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

CAMUS ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.285.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(051875.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

CAMUS ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.285.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(051877.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ProLogis FRANCE XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.839.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051620.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.,**Société en commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 61.424.

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. la société anonyme CLT-UFA, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, (associé commanditaire),

ici représentée par Monsieur Edouard de Fierlant, Company Secretary, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juillet 2003,

2. la société à responsabilité limitée AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, (associé commandité),

ici représentée par Monsieur Edouard de Fierlant, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Les procurations péremptionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.424, constituée suivant acte notarié du 27 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 2 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 6 avril 2002, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de liquidateur de la société:

Monsieur Eric Ambrosi, employé privé, demeurant professionnellement au 45, boulevard du Prince Henri, L-1543 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés accordent pleine et entière décharge à l'actuel gérant de ladite société, savoir l'associé commandité, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2003, vol. 879, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(051898.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

TAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051822.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

TAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051824.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

TAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.297.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires de la société en date du 5 août 2003

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 modifié, concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la Société.

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Madame Karin Boeren-Cluwen, consultante, Snoeklaan 9, NL-2215 XE Voorhout, Pays-Bas.
- Madame Magda Bolgiani, «Conseiller de Sociétés», 6 Via Tersaggio, CH-6949 Comano, Suisse.
- Monsieur Marcel Jouby, «Expert Comptable Indépendant», c/o Statenhof Building, Reaal 2A, 2350AA Leiderdorp, Pays-Bas.

Commissaire:

- Monsieur Giancarlo Bolgiani, «Administrateur de sociétés», 6 Via Tersaggio, CH-6949 Comano, Suisse.
Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04087.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051825.3/631/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.783.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

- a) L'Assemblée révoque le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes actuels avec effet immédiat.
- b) Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- c) Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1963 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant 7, rue de la Montagne, F-57855 St Privat la Montagne (France).

- SOCOMET S.A., R.C. B 55.490, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

d) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

e) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051853.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

DUCHESS I CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.958.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 18 août 2003 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 18 août 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051804.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ORION PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.588.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 juillet 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.

2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour ORION PARTICIPATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051802.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SOCIETE EURAFRAINE DE PARTICIPATIONS 'S E A P', Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Signatures.

(051759.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 37.026.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Signature.

(051751.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 37.026.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 août 2003, que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;

- les mandats d'administrateur de Nicola Grauso, conseiller, ayant son adresse privée au 28, Via Scano Cagliari, Italie, de Olivia Grauso, conseiller fiscal, ayant son adresse privée au 36, Via Sanna Randaccio Cagliari, Italie et de Antonio Angelo Liori, journaliste, ayant son adresse privée au 23, Via Garibaldi Desulo, Italie, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 2003.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051750.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ROYAL 22 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 47.674.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

- a) L'Assemblée révoque le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes actuels avec effet immédiat.
- b) Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- c) Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:
 - Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1963 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant 7, rue de la Montagne, F-57855 St Privat la Montagne (France).
 - SOCOMET S.A., R.C. B 55.490, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
 Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.
Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:
 - I.G. INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
 Il terminera le mandat de son prédécesseur.
- d) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

e) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051865.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 46.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

a) L'Assemblée révoque le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes actuels avec effet immédiat.

b) Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

c) Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1963 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant 7, rue de la Montagne, F-57855 St Privat la Montagne (France).

- SOCOMET S.A., R.C. B 55.490, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

d) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

e) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051856.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

AXIS CAPITAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour *AXIS CAPITAL, SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(051803.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SUN IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.400.

Madame Verwerft Ingrid donne sa démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05140. – Reçu 89 euros.

I. Verwerft.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051851.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.638.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour *BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(051839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

DR KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.540.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour *DR KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A. HOLDING*

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(051841.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

BHS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.536.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour *BHS TRADING, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(051843.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

HORSMANS & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Nouvel Abattoir, rue Joseph Kieffer.
R. C. Luxembourg B 60.148.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant du 1^{er} août 2003, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2002» . . .	6.100,00 EUR
- Résultats reportés	13.110,39 EUR

Décharge est donnée aux gérants technique et administratif pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

HORSMANS & CO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051879.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 33.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051852.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

LAZARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.288.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

a) L'Assemblée révoque le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes actuels avec effet immédiat.

b) Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

c) Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1963 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant 7, rue de la Montagne, F-57855 St Privat la Montagne (France).

- SOCOMET S.A., R.C. B 55.490, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

d) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

e) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051859.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

LOANA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(051882.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

LOANA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.661.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(051884.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

XPERMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.385.

Constituée pardevant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 mars 1993, acte publié au Mémorial C n°278 du 9 juin 1993, modifiée pardevant le même notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n°405 du 28 juillet 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XPERMET, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(051878.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 37.185.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(051880.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

RDM- REGIE DEVELOPPEMENT MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 65.628.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 19 juillet 2003 que Monsieur Jean-Marc Faber démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

RDM- REGIE DEVELOPPEMENT MULTIMEDIA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051881.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

EON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 76.854.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

EON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 76.854.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

DIRECTSEARCH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 83.886.

—
Extrait de la décision du Gérant du 16 juin 2003

Monsieur Yves Meijer, Gérant, décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2003.

Pour réquisition et publication
Extrait sincère et conforme
DIRECTSEARCH (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051883.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

NOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.627.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juillet 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051899.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SOGELUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.970.

—
Postponement of the Annual General Meeting of Shareholders of September 24th, 2003

The Board of Directors, on September 9th, 2003, has taken note of the unavailability of the annual report as of May 31st, 2003 within the time limit fixed in the Luxembourg Law dated August 10th, 1915.

As a consequence, the Board of Directors informs the Shareholders of SOGELUX FUND that the Statutory Annual General Meeting of Shareholders, fixed on September 24th, 2003 will be postponed in accordance with the prescriptions of the Article 67 (5) of the Luxembourg Law dated August 10th, 1915 at a later date.

The Shareholders will be convened to the postponed Annual General Meeting in respect of the rules stated in the Luxembourg Law and in the Articles of Incorporation of the Sicav when the annual report will be available.

*For SOGELUX FUND
The Board of Directors*

(04486/000/16)

ALTERNATIVE OPEN FUND, Fonds Commun de Placement.

—
The management regulations of ALTERNATIVE OPEN FUND (the «Fund») and the appendix thereto relating to ALTERNATIVE OPEN - BLUE EMBLEM (the «Sub-Fund») provide that the Sub-Fund is established for a period expiring on 30th June 2003.

The Sub-Fund, which is the Fund's only sub-fund, and consequently the Fund have been put into liquidation on 30th June 2003.

ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as management company of the Fund, has proceeded to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

All of the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposit at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

The accounts and records of the Fund will remain deposited at the offices of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, for a period of five years.

(04541/755/15)

On behalf of the board of directors of ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.040.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04231/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FOCAL POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04233/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *October 12, 2003* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- Appointment of Mr Andrés Dionis as a new Director.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for 8th October, 2003 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

I (04421/755/20)

By order of the Board of Directors.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.464.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (04382/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

TIONIQUA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.130.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (04384/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.862.

The Shareholders of DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg on 13 October 2003 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. to hear the report of the liquidator
2. to receive the report of the company's auditor on the liquidation
3. to give discharge to the liquidator
4. to give discharge to the directors and the auditor
5. to decide on the close of the liquidation
6. to decide on any other business which be brought

All Shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid a form of proxy must be lodged with the Company at the registered office, for the attention of Mrs Anne-Pascale Deboulle, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, at your earliest convenience but in any case prior to 10 Octobre 2003 before the attendance to the Extraordinary General Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to take part at the second extraordinary general meeting, the owners of bearer shares must deposit their shares three clear days before the meeting at the offices of KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04533/755/28)

The Board of Directors.

TOURIMONTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 30.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 octobre 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Divers.

I (04385/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

BEKAERT WORLD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.043.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 octobre 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

I (04387/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

I.G.C. S.A., INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 43.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 20 octobre 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Le conseil d'administration

Signature

I (04537A/000/18)

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 22.847.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of HENDERSON HORIZON FUND will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg on 9 October 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Directors and of the Independent Auditor on the annual accounts for the period ended 30 June 2003.

2. Approval of the audited annual accounts at 30 June 2003.
3. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors.
4. Discharge of the Directors.
5. Election or re-election of Directors.
6. Election or re-election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg. The proxy should be returned to the same address and can be faxed on fax number 00352 2696 9700.

Luxembourg, 23 September 2003.

I (04542/755/25)

For and on behalf of the Board of Directors.

MARCHE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 88.237.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 octobre 2003* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2003;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2003;
3. affectation des résultats au 30 juin 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (04490/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MULTI-STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.332.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 22 septembre 2003 à 11.00 heures n'ayant pu valablement délibérer, le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint, les actionnaires de MULTI-STRATEGY PORTFOLIO sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 46-48, route d'Esch à Luxembourg, le *27 octobre 2003* à 11.00 heures en vue d'approuver plusieurs propositions de modifications statutaires qui sont mises à l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

A. Modifications des statuts

1. Modification de l'article 1^{er} afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif par la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.
2. Modification de l'article 3 afin de préciser que les activités de la société se limitent aux activités permises dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, comme suit:
«La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans les limites permises par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.
La politique de placement de la Société permettra à celle-ci de placer 20% ou plus de ses actifs nets dans des valeurs autres que des valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides visés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».
3. Modification de la deuxième phrase de l'article 5, comme suit:
«Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur à celui prévu par l'article 70 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».
4. Modification de l'article 7 afin de clarifier les pouvoirs du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires en matière de fermeture et de fusion de compartiments, comme suit:

«Si, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'actif net global d'un compartiment est, par suite d'une dépréciation ou d'une appréciation insuffisante, inférieure au seuil de rentabilité fixé par le Conseil d'administration pour le compartiment considéré, ou si la situation politique, économique ou monétaire vient à être substantiellement modifiée, ou encore si une rationalisation économique s'avère nécessaire, le Conseil d'administration pourra décider de racheter l'ensemble des actions du compartiment concerné à la valeur d'actif net par action, laquelle sera calculée (en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) à la date d'évaluation à laquelle la décision entrera en vigueur.

La Société devra en aviser les actionnaires concernés avant cette même date, en leur précisant les raisons et les modalités du rachat: les actionnaires inscrits seront informés par écrit et les possesseurs d'actions au porteur, par voie de publication dans des journaux choisis par le Conseil d'administration, à moins que la Société ne connaisse leurs nom et adresse.

Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires, ou pour maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires concernés pourront demander à ce que leurs actions leur soient rachetées gratuitement (mais en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) avant la date fixée pour le rachat obligatoire.

Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment pourra, nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration à cet égard, sur proposition de ce dernier, décider de racheter l'ensemble des actions du compartiment concerné et rembourser aux actionnaires la valeur d'actif net de leurs actions, laquelle sera calculée (en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) à la date d'évaluation à laquelle la décision entrera en vigueur. Une telle assemblée générale ne sera soumise à aucune condition de quorum et se prononcera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires à l'issue du rachat seront confiés à la banque de dépôt pour une durée de six mois. Passé ce délai, ils seront déposés à la Caisse des consignations.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Dans les mêmes cas que ceux énoncés dans le premier paragraphe ci-dessus, le Conseil d'administration pourra décider d'affecter l'actif d'un compartiment à un autre compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif constitué en accord avec les parties I et II de la loi du 30 mars 1988 ou de la loi du 20 décembre 2002, telles qu'elles auront été amendées, ou à un autre compartiment de cet organisme (le «nouveau compartiment») et de convertir les actions du compartiment considéré en actions d'un autre compartiment (à la suite d'une fusion ou d'un fractionnement, et après paiement des sommes éventuellement dues aux actionnaires eu égard à la fraction qui leur correspond). Une telle décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe ci-dessus un mois avant son entrée en vigueur, de sorte que les actionnaires qui le souhaiteront puissent solliciter le rachat de leurs actions, à titre gratuit, pendant cette période. La publication contiendra en outre des informations sur le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration à cet égard, l'affectation de l'actif et du passif d'un compartiment à un autre compartiment de la Société pourra être décidée par une assemblée générale des actionnaires du compartiment considéré. Ladite assemblée ne sera soumise à aucune condition de quorum et se prononcera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

En d'autres circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe ci-dessus, l'affectation de l'actif et du passif d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif, ou à un compartiment de cet autre organisme, nécessitera une résolution de l'assemblée générale des actionnaires du compartiment faisant l'objet de l'apport. Ladite assemblée devra atteindre un quorum de 50% des actions en circulation et se prononcera à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, sauf si la fusion doit être opérée avec un fonds commun de placement luxembourgeois ou un organisme de placement sis à l'étranger, auxquels cas la résolution n'engagera que les actionnaires qui auront voté en faveur de la fusion».

5. Insertion d'un alinéa dans l'article 10 afin de permettre au conseil d'administration d'accepter les rachats en espèce ou en nature, comme suit:

«Le Conseil d'administration peut accepter que les rachats soient effectués en espèces ou en nature. Dans ce cas: les rachats autre qu'en numéraire feront l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises de la Société. Un rachat en nature est uniquement possible sous réserve d'un traitement égalitaire des actionnaires».

6. Modification de l'article 12 comme suit:

- Insertion d'un point b) permettant la suspension de la valeur nette d'inventaire en cas de suspension de cotation, libellé comme suit:

«lorsqu'il y a suspension de cotation d'un OPC dans lequel le compartiment investit et qu'il représente une part représentative des investissements».

- Insertion d'un point h) permettant la suspension de la valeur nette d'inventaire en cas d'opérations de restructuration, libellé comme suit:

«en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération d'apport, de scission ou de toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société».

- Insertion de deux nouveaux paragraphes avant le dernier alinéa, libellés comme suit:

«La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un ou plusieurs compartiments sera annoncée par tous moyens appropriés et notamment par voie de publication dans la presse, à moins que le Conseil d'administration n'estime cette publication inutile compte tenu de la courte durée de la suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions ainsi qu'aux souscripteurs éventuels».

7. Modification de l'article 20, comme suit:
«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé ci-dessus, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la société anonyme ING LUXEMBOURG de droit luxembourgeois (anciennement CREDIT EUROPEEN) et ses filiales ou encore en rapport avec d'autres sociétés du groupe ING ainsi que toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer».
8. Modification de l'article 22 relatif à la date de l'assemblée générale annuelle, liée à la modification de l'exercice social, comme suit:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, (...) le deuxième mardi du mois d'octobre à 15.00 heures».
9. Précision insérée dans l'article 23 concernant les fractions d'actions, comme suit:
«Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote à leur titulaire, mais leur permettront de participer au prorata dans les actifs nets de la Société».
10. Précision insérée dans l'article 24 afin de changer la date de clôture de l'exercice social, comme suit:
«L'exercice social commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice social a toutefois commencé à la date de constitution et s'est terminé le 30 avril 2000».
11. Modification de l'article 25 afin d'introduire une référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, comme suit:
«En matière de répartition de dividendes, l'assemblée générale des actionnaires disposera, pour chaque compartiment, des facultés les plus larges prévues par l'Art. 32 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».
12. Modification de l'article 27 en vue d'y inclure une référence expresse à la rémunération allouée au conseiller en investissement et à l'agent d'administration centrale, comme suit:
«Ceux-ci comprennent notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille et/ou du (des) conseiller(s) en investissement ainsi que de la banque dépositaire et de l'agent d'administration centrale...».
13. Modification de l'article 29 afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif par la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

B. Dispositions transitoires

Adoption de la résolution suivante: Eu égard à la modification relative à l'exercice social de la Société, le prochain rapport sera un rapport semi annuel établi au 31 décembre 2003.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée cinq jours francs au moins avant la réunion.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée par les personnes présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

I (04530/755/133)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 44.899.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 7 octobre 2003 à 15.30 heures au siège de la société: 7, Val Sainte Croix, Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes et rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (04538/536/19)

Le Conseil d'Administration.

46794

EUBONDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 87.218.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 7 octobre 2003 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2002,
2. rapport du commissaire aux comptes,
3. approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2002,
4. décharge au conseil d'administration,
5. décharge au commissaire,
6. confirmation ou remplacement des deux administrateurs cooptés, durée du mandat,
7. divers.

I (04536A/268/17)

Le conseil d'administration.

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 21.172.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 7 octobre 2003 à 14.30 heures au siège de la société: 7, Val Sainte Croix, Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes et rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (04539/536/20)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.411.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 13 octobre 2003 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG ou de ING BELGIQUE, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04540/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ACHELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.057.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 18 juin 2003 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 31 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04491/755/16)

Le Conseil d'Administration.

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

L'Assemblée Générale statutaire du 9 avril 2003 n'ayant pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04532/755/15)

Le Conseil d'Administration.

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

L'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2003 n'ayant pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04563/755/15)

Le Conseil d'Administration.

MPC COMPETENCE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.081.

Die Aktionäre der MPC COMPETENCE SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 14. Oktober 2003 am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen um 9.00 Uhr (Luxemburger Ortszeit) eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- TOP 1 Beschlussfassung der Aktionäre über die Auflösung und Liquidation der MPC COMPETENCE SICAV
- TOP 2 Entlastung des Verwaltungsrates
- TOP 3 Bestellung des Liquidators/Abwicklers sowie Festsetzung seiner Kompetenzen und seiner Vergütung
- TOP 4 Verschiedenes

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass zur Beschlussfassung über die Liquidation betreffenden Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung ein Anwesenheitsquorum vom mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Aktien erforderlich ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden. Im Falle in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung des o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse einberufen, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischem Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 9. Oktober 2003 anzumelden.

Ab dem Datum dieser Veröffentlichung wird gemäss der Satzung der Gesellschaft keine Ausgabe, Rücknahme oder ein Umtausch von Aktien mehr vorgenommen.

I (04517/755/31)

Der Verwaltungsrat.

SHA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.639.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (04207/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 octobre 2003 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en IT FUNDS et, par conséquent modification de l'article 1^{er} «Dénomination» des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable («SICAV») avec la dénomination IT FUNDS (ci-après la «Société»).»
2. Modification de l'article 8 «Emission des actions» afin de le compléter avec un nouveau §6 libellé comme suit:
«**Art. 8. paragraphe 6. Emission des actions.** Le conseil d'administration peut également accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant, tel que prévu par la législation luxembourgeoise, à condition que les titres et les actifs de ce portefeuille soient conformes avec la politique et les restrictions d'investissement applicables au compartiment concerné. Ce portefeuille devra être facile à évaluer. Un rapport d'évaluation dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera établi par le réviseur d'entreprises de la Société conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (04418/584/27)

Le Conseil d'Administration.

PARBEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.257.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04213/795/16)

Le Conseil d'Administration.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.630.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 20 août 2003 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 10 octobre 2003 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04266/534/14)

Le Conseil d'Administration.

LUPINUS DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.291.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (04353/045/16)

Le Conseil d'Administration.

ARQUINOS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 octobre 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires;
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (04354/000/20)

Le Conseil d'Administration.

THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 octobre 2003 à 16.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 30 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire;
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Transfert du siège social;
8. Divers.

II (04355/000/21)

Le Conseil d'Administration.

VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 30.852.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire («l'Assemblée») qui s'est tenue au siège social de la Société le 24 juin 2003, aucun actionnaire n'étant présent ou représenté et le rapport annuel audité de VMS LUXINTER SICAV n'ayant pas été remis, dans les délais requis, le Président de l'Assemblée avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour à une date ultérieure.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de VMS LUXINTER SICAV qui se tiendra au siège social, 54, rue Charles Martel, Luxembourg, le 3 octobre 2003 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 mars 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 mars 2003.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (04398/755/32)

Le Conseil d'Administration.

CORVIGLIA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 33.003.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo, le mercredi 1^{er} octobre 2003 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (04358/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS SICAV («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday October 2, 2003 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended April 30, 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended April 30, 2003.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended April 30, 2003.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of eleven (11) Directors, specifically the re-election of the following eleven (11) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3d, M. Barry R. J. Bateman, Mr Jean Hamilius, Mr Glen R. Moreno, Mr Helmert Frans van den Hoven, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Mr Frank Mutch, Dr Arno Morenz and Alexander Kemmer, and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director.
6. Increase the total number of Directors to twelve (12) and the election of a new Director, Mr Simon Haslam.
7. Approval of the payment of director's fees for the year ended April 30, 2003.
8. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.
9. Approval of the payment of dividends for the year ended April 30, 2003 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended April 30, 2003 if necessary to enable the Fund to qualify for «distributor status» under United Kingdom and Irish tax laws.
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote at the meeting. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg

<p>FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. Kansallis House Place de l'Etoile, B. P. 2174 L-1021 Luxembourg</p>	<p>DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg</p>
---	---

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on September 29, 2003 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

August 2003.

II (04420/584/42)

The Board of Directors.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2003 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04408/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MERCURION ASIA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.708.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MERCURION ASIA FUND will be held at the registered office of the Fund on *October 1, 2003* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at June 30, 2003.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory Appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of MERCURION ASIA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04414/584/24)

The Board of Directors.
